

## Fiche d'information sur les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration 2018

### Définitions

Les **mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration (MCIM)** sont des enceintes permanentes de discussion sur les politiques et d'échange d'informations pilotées par les Etats à l'intention des pays désireux de promouvoir la coopération dans le domaine de la migration. Les MCIM peuvent être soit formellement rattachés à des institutions régionales officielles, soit être officieux et non contraignants. Leur portée géographique peut être **régionale (processus consultatifs régionaux sur la migration, ou PCR), interrégionale (forums interrégionaux sur la migration, ou FIR) ou mondiale (processus mondiaux sur la migration)**. Les MCIM peuvent être présidés par un pays sur la base d'un roulement ou avoir une présidence permanente. La plupart d'entre eux sont soutenus par un secrétariat (souvent assuré par une organisation internationale). Le premier MCIM a été établi en 1986. S'il est vrai que certains sont inactifs, il n'en demeure pas moins que, d'une manière générale, ils se sont multipliés, spécialisés et diversifiés géographiquement. Ils revêtent une importance de plus en plus grande dans la gouvernance internationale des migrations.

### Les MCIM en chiffres

- **15 PCR actifs**
- **13 FIR actifs**
- **3 processus/dialogues mondiaux sur la migration** (Forum mondial sur la migration et le développement ; Dialogue international sur la migration (IDM) ; Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement)

### Participation des pays aux MCIM

- **166 pays** participent à un **PCR** au moins
- **179 pays** participent à un **FIR** au moins
- **195 pays** participent à deux **processus mondiaux sur la migration** au moins

### Axes thématiques des MCIM

Certains MCIM sont consacrés à des questions précises, tandis que d'autres traitent un large éventail de thèmes, selon les intérêts communs des Etats qui les constituent :

- |   |   |
|---|---|
| - <b>Migration de main-d'œuvre – 20 PCR et FIR</b>  | - <b>Intégration des migrants – 9 PCR et FIR</b>          |
| - <b>Migration et développement – 15 PCR et FIR</b> | - <b>Gestion des frontières – 10 PCR et FIR</b>           |
| - <b>Migration irrégulière – 14 PCR et FIR</b>      | - <b>Données sur la migration – 10 PCR et FIR</b>         |
| - <b>Lutte contre la traite – 15 PCR et FIR</b>     | - <b>Retour et réadmission – 8 PCR et FIR</b>             |
| - <b>Droits des migrants – 12 PCR et FIR</b>        | - <b>Santé dans le contexte migratoire – 6 PCR et FIR</b> |
| - <b>Politiques migratoires – 11 PCR et FIR</b>     | - <b>Migration et changement climatique – 2 PCR</b>       |

### Rôle de l'OIM

L'OIM apporte son concours aux MCIM comme suit : expertise technique, orientations stratégiques, travaux de recherche, renforcement des capacités et projets ciblés. Elle organise l'IDM, une importante enceinte de discussion sur les politiques. Elle a le statut de participant à part entière du Processus de Bali et des CIG, et celui d'observateur auprès de 19 MCIM. A la demande des gouvernements participants, elle assure le secrétariat technique de 12 MCIM et gère des projets d'appui administratif pour 4 autres MCIM. Sur le plan administratif, l'OIM héberge en outre deux secrétariats (FMDD et CIG).

### Réunion mondiale des MCIM ou réunion mondiale des PCR

Les réunions mondiales des PCR réunissent les présidents et secrétariats des principaux MCIM – PCR, FIR et processus mondiaux sur la migration – pour stimuler les échanges et les synergies sur diverses questions relatives à la migration et contribuer à une meilleure cohérence des politiques à l'échelle régionale, interrégionale et mondiale. L'OIM organise des réunions mondiales des PCR depuis 2005. La septième édition, tenue à Genève les 10-11 octobre 2017, a été consacrée au pacte mondial sur les migrations.